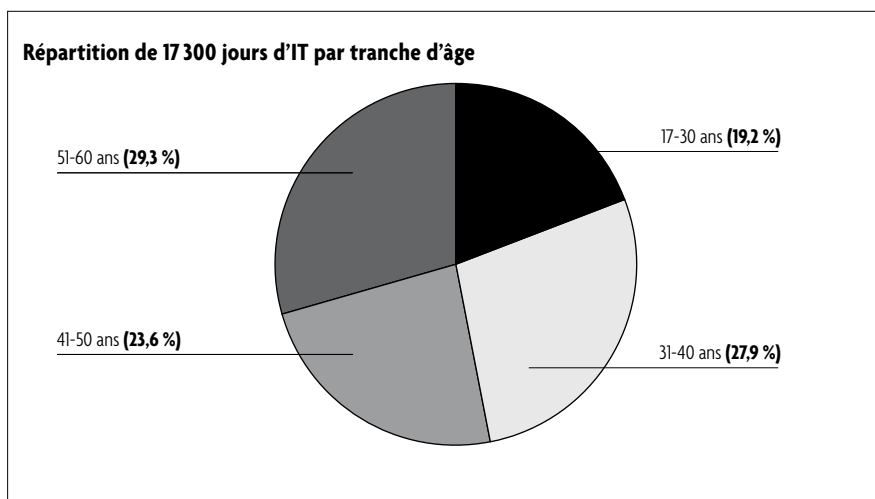


6.2.6. L'âge des salariés influence la durée d'incapacité temporaire.



Tranche d'âge	Durée moyenne d'IT maintenance immobilier et tertiaire (1997-2003)	Durée moyenne d'IT maintenance industrie (1995-2000)	Durée moyenne IT base Cnamts 1999
51-60 ans	47,2 jours	92 jours	63 jours
41-50 ans	27,1 jours	43 jours	51 jours
31-40 ans	37 jours	54 jours	40 jours
17-30 ans	17,5 jours	38 jours	26 jours

Pour la période 1997-2003, 598 accidents avec arrêt ont été analysés en fonction de l'impact sur le nombre total de journées d'incapacité temporaire (17 300).

Les accidents des salariés dans la tranche d'âge 51-60 ans pèsent 29,3% des durées d'incapacité temporaire alors que cette tranche ne pèse que 18,5% du nombre des accidents avec arrêt.

Dans la même période, au niveau national, la contribution de la tranche d'âge 51-60 ans en durée d'incapacité temporaire est de 17,8%.

En regard du nombre d'accidents avec arrêt, le poids de la tranche d'âge 51-60 ans est de 11,3% au niveau national. Alors que dans le panel il est de 17,8%.

La durée moyenne d'une incapacité temporaire est sensible à l'âge des salariés comme le met en évidence le tableau suivant :

Pour la tranche d'âges 51-60 ans, la durée moyenne d'IT s'accroît de plus de 63% par rapport à la moyenne tous âges confondus du panel.

Dans la période analysée 1997-2003, les durées moyennes d'incapacité temporaire après 51 ans se répartissent comme suit :

- ◆ Ouvriers : 63,5 jours
- ◆ Techniciens Etam : 32 jours

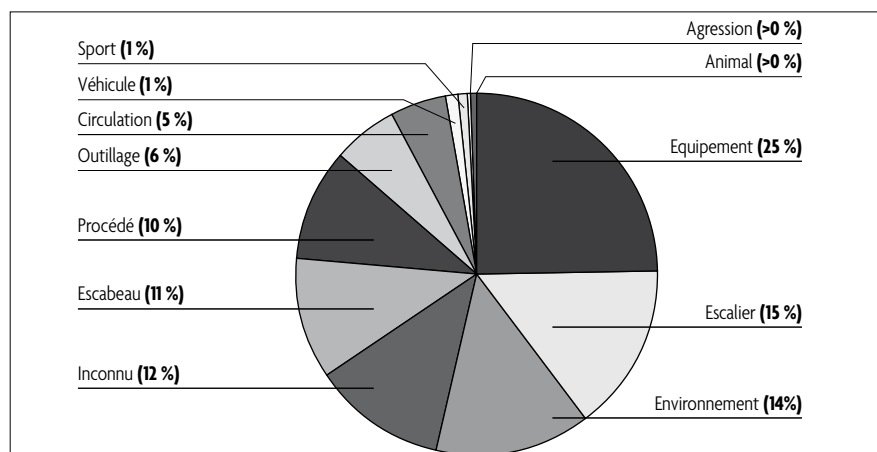
Ce sont les ouvriers de plus de 51 ans qui subissent le plus fort accroissement de la durée moyenne d'incapacité temporaire après un accident.

Par rapport à la durée moyenne d'un accident avec arrêt dans le domaine immobilier et tertiaire, ce sont les ouvriers qui représentent la population critique car la durée moyenne d'incapacité temporaire qui s'élève à plus du double de la durée moyenne.

Pour les cadres de plus de 51 ans, aucun accident n'est enregistré.

Dans la perspective d'un départ en retraite plus tardif pour les salariés affectés aux activités de maintenance, l'accroissement significatif de la gravité des accidents mesurée au travers de la durée d'incapacité temporaire devra être pris en compte.

6.2.7. Les accidents avec arrêt ont 6 causes principales dans le domaine immobilier et tertiaire



Dans la période analysée de 1997 à 2003, 93% des durées d'incapacité temporaire sont engendrés par 7 types d'accidents d'origines différentes.

- ◆ Viennent en tête **les accidents liés aux équipements, avec 25%** de la durée totale d'incapacité temporaire.
- ◆ Viennent ensuite **les accidents liés aux escaliers, avec 15%** des durées d'incapacité temporaire.
- ◆ Les accidents liés à **l'environnement des interventions représentent 14%** des durées d'incapacité temporaire.
- ◆ Les accidents dont l'origine est inconnue représentent 12% des durées d'incapacité temporaire.
- ◆ **Les chutes d'escabeau contribuent pour 11%** de la durée d'incapacité temporaire.
- ◆ **Les accidents liés au procédé génèrent 10%** de la durée d'incapacité temporaire. Par «accident lié au procédé», il faut entendre des accidents qui prennent leur origine dans l'énergie contenue ou véhiculée par les installations. On trouve ainsi des accidents de brûlure, d'exposition à des produits dangereux, etc.
- ◆ **Les outillages utilisés** par les intervenants au cours des opérations de maintenance, **avec 6%** des durées d'incapacité temporaire, constituent une source significative d'accidents. Ce sont principalement les clés, masses, tournevis, etc. qui sont en cause.

Les accidents liés aux déplacements en véhicules en cours de mission produisent 5% des durées d'incapacité temporaire. Peu d'accidents sont enregistrés mais il s'agit très souvent d'accidents graves.

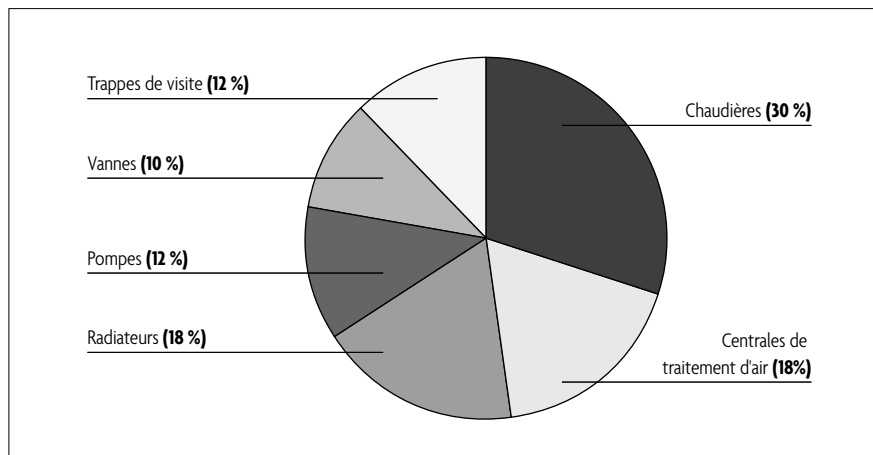
Il faut noter le nombre significatif et la gravité des accidents de circulation survenus dans le cadre de l'activité normale de travail. Ces accidents sont distingués de ceux survenus parce qu'un véhicule, comme un équipement a été en cause dans l'événement analysé.

La présence de ces accidents de circulation constitue une caractéristique des métiers de la maintenance immobilière et tertiaire. Certains salariés sont en effet amenés à travailler seuls en se déplaçant d'un site à l'autre. Compte tenu du panel des entreprises et de leur activité en Ile de France, cette situation est certainement liée à la densité de circulation urbaine qui caractérise cette région.

6.2.7.1. 6 types d'équipements accidentogènes

Un quart de la durée des incapacités temporaires est en relation avec les équipements installés.

Six types d'équipements occasionnent plus de 50% des événements survenus :



Ce sont principalement les équipements liés aux systèmes de chauffage (chaudière, pompes, vannes, radiateurs) et de traitement d'air (CTA, trappes) qui contribuent le plus fortement aux accidents.

Dans la période 1997 à 2002, les maladies professionnelles collectées dans le cadre de l'étude sont constituées pour partie :

- ◆ de maladies professionnelles reconnues par la CPAM
- ◆ des maladies professionnelles déclarées et non encore reconnues à fin 2002

Les données ont été collectées sur 4 entreprises.

Dans la période 2000-2002, 27 salariés affectés maladies professionnelles ont été répertoriés.

Année	2002	2001	2000
Effectif concerné	2390	2254	2140
MP déclarées (27)	17 MP 30 + 1 MP 16	5 MP 30 + 2 MP 42	2
Occurrence /1000 (3,97)	5,43	3,1	0,9

Ces données sont à rapprocher de celles du domaine industriel pour lequel l'occurrence moyenne de maladie professionnelle s'établissait à 5,25%¹⁹.

Pour l'année 1999²⁰ et 15,803 millions de salariés en France, l'occurrence de maladie professionnelle est de 0,78%.

Pour l'année 2002, l'occurrence de maladie professionnelle pour les salariés du panel s'établit à 5,43‰ alors que l'occurrence nationale est de 1,75‰ en 2002 et de 1,36‰ en 2001²¹.

Dans le même temps, les occurrences de maladies professionnelles pour 1000 salariés en 2002 sont :

- ◆ CTN Métallurgie : 2,23‰
- ◆ CTN Bâtiment et travaux publics : 2,7‰
- ◆ Chimie : 2,21‰

En prenant en compte les données nationales, il ressort que les salariés du panel ont développé plus de 3 fois plus de maladies professionnelles que l'ensemble de la population exerçant une activité salariée en France. Ces données sont d'un ordre de grandeur commensurable aux résultats du domaine industriel qui était caractérisé par une occurrence moyenne de 7 fois supérieure à la moyenne nationale.

Sur la base d'un coût de 100 000 € par maladie professionnelle reconnue, la projection de ces données sur la population des 200 000 personnes exerçant des activités de maintenance dans le domaine immobilier et tertiaire en France conduit à plus de 63 millions d'€ d'indemnisation annuelle pour maladies professionnelles.

Pour l'ensemble de la population exerçant une activité dans le domaine immobilier et tertiaire (200 000 personnes en 2003), la projection en nombre de salariés susceptibles de développer une maladie professionnelle est de 630 par an alors que les projections

¹⁹ Résultats de l'étude maintenance industrie rapport Afim février 2002

²⁰ Données CNAIMTS 1999

²¹ Statistiques INRS 2002

²² Rapport d'étude Afim maintenance industrie février 2002

6.2.7.2. Accidents dans les escaliers

Dans la période analysée de 1997 à 2003, les accidents liés aux escaliers représentent 10% des accidents survenus et 15% de la durée d'incapacité temporaire.

Parmi les causes repérées :

- ◆ mauvais éclairage en cause pour 25% des cas
- ◆ humidité des accès dans 30% des cas
- ◆ accidents survenus alors que l'intervenant portait une charge ou une caisse à outils dans 22% des cas

6.2.7.3. Accidents liés à l'environnement

Dans la période analysée (1997-2003), l'environnement de travail engendre 15% des événements dont 1 décès, 14% des accidents avec arrêt et 14% de la durée d'incapacité temporaire.

Parmi les causes d'accident repérées, la défaillance des sécurités collectives et l'encombrement des lieux sont les principales causes de ces accidents.

Le salarié décédé a fait une chute depuis la terrasse du 7e étage d'un bâtiment au cours d'une visite des installations en toiture.

Dans de nombreux cas, les conditions de sécurité sur les terrasses des bâtiments ne sont pas satisfaisantes. Les accès en toiture sont dangereux dans de nombreux bâtiments.

6.2.7.4. Accidents liés au procédé

Dans la période analysée, le procédé engendre 152 événements dont 70 accidents avec arrêt et 1708 jours d'incapacité temporaire soit 24,4 jours par accident.

Parmi les causes les plus fréquentes :

Les brûlures par contact dans les chaufferies représentent 34% des accidents avec arrêt avec une moyenne d'incapacité temporaire de 17,5 jours.

6.2.7.5. Accidents liés aux chutes d'escabeau

Les chutes depuis un escabeau engendrent 57 événements dont 38 accidents avec arrêt et 1884 jours d'incapacité temporaire soit 49,5 jours par accident ce qui constitue la valeur moyenne la plus élevée.

Parmi les causes repérées :

- ◆ l'instabilité du dispositif compte tenu de la nature des sols et de l'environnement de travail
- ◆ l'électrification du salarié préalablement à sa chute

6.3. LES MALADIES PROFESSIONNELLES EN MAINTENANCE DANS LE SECTEUR IMMOBILIER ET TERTIAIRE

6.3.1. Près de 800 victimes de maladies professionnelles par an

Les maladies professionnelles affectent près de 800 victimes chaque année.

La principale cause de maladie professionnelle pour les métiers de la maintenance immobilière et tertiaire est l'amiante avec 85% des maladies observées.

6.3.2. Des maladies professionnelles plus fréquentes

Dans la période analysée 2000 à 2002 pour laquelle des données étaient disponibles, l'occurrence de maladie professionnelle des salariés de maintenance immobilière et tertiaire est de 3,97‰.

L'analyse des maladies professionnelles a été réalisée à partir des effectifs organiques des entreprises du panel faute de données disponibles sur les maladies professionnelles qui affecteraient éventuellement des salariés intérimaires ayant participé à des activités de maintenance pour le compte des entreprises considérées.